

Script

Cette vidéo est consacrée à l'accent circonflexe, qu'on appelle plaisamment « *petit chapeau* ».

Bien qu'il soit fréquemment négligé, il n'en a pas moins un rôle essentiel. Il signale souvent la disparition d'une lettre qui existait dans l'ancienne langue. Notamment, la présence d'un accent circonflexe correspond très souvent à la disparition d'un « s » qui était dans le mot latin à l'origine du mot français.

Les exemples abondent : « bâtir » (autrefois *bastir*) - « tête » (*teste*) - « hôpital » (*hospital*). Ce « s » a parfois été conservé dans certains mots de la famille : « hospitalier », « testonner », pour s'en tenir à nos exemples.

L'accent circonflexe signale également la disparition d'un « e » dans « âge » (*éage*) ou « sûreté » (*seureté*) et « piquêre » (*piqueure*).

Même si la prononciation ne le fait pas toujours entendre, l'accent circonflexe indique également dans certains mots qu'une voyelle ouverte ou fermée est plus longue.

C'est le cas dans « diplôme », dans « extrême ».

Notons le contraste de prononciation entre « infâme » où le « a » est long et « infamie » avec un « a » bref.

On le trouve également sur le « i » après « a » dans les verbes en « -aître » : naître (*naistre*), paraître (*paraistre*), croître (*croistre*). Attention, il n'apparaît qu'à l'infinitif, au futur simple, et à la 3^e personne du singulier au présent de l'indicatif des verbes « naître » et « paraître ». D'où « je paraîtrai », « il paraît ». Quant au cas du verbe « plaire », il est difficilement explicable puisqu'il ne prend l'accent circonflexe qu'à la 3^e personne du singulier du présent de l'indicatif.

N'oublions pas qu'il est obligatoire sur certaines désinences du passé simple (1^{re} et 2^e personnes du pluriel) et du subjonctif imparfait (3^e personne du singulier). Attention : jamais d'accent circonflexe sur la 3^e personne du singulier du passé simple, car c'est précisément l'accent sur le subjonctif imparfait « il chantât » qui permet de le distinguer du passé simple « il chanta », qui n'en a pas.

On retrouve la même fonction qu'avec les accents aigus et graves, c'est-à-dire la distinction des homonymes.

Contrairement à ce qu'a prétendu une rumeur mal informée, il n'est pas question de supprimer l'accent circonflexe sur « jeûne », qui signifie privation de nourriture, puisque c'est la seule façon de le distinguer de l'adjectif « jeune », le contraire de « vieux ».





Script

Cela vaut pour les autres cas d'homonymie. Une « tache » de saleté, sans accent, se distingue d'une « tâche », avec accent, autrement dit d'un travail. Même chose pour la distinction entre le « mur » du maçon et les fruits « mûrs », ou entre l'adjectif « sûr » qui exprime la certitude et la préposition « sur », contraire de « sous ».

Il arrive que l'accent se maintienne dans les mots dérivés, c'est le cas de « jeûne » et « jeûner » par exemple.

En revanche, il disparaît dans d'autres mots : « suprême » mais « suprématie », « extrême » mais « extrémité », « fantôme » mais « fantomatique ».

Le cas de la famille du mot latin « fama » qui veut dire réputation est exemplaire : seul « infâme » prend l'accent, « infamie », « diffamation », « fameux », « mal famé » s'écrivent sans accent.

Les propositions de tolérance orthographique de 1990 proposent d'orthographier certains mots avec ou sans accent circonflexe, dès lors qu'on ne parvient pas à expliquer la présence de cet accent.

Ainsi, il n'est plus obligatoire sur le « i » et le « u » de certains mots. Le cas du verbe « plaie » est en effet particulier. Contrairement aux autres comme « paraître », « naître », qui prenaient un S dans l'ancienne orthographe, celui-ci n'en a pas. Le cas de « traître » est apparenté car il semble que l'accent circonflexe ait pris la place d'un tréma (on disait « traïtour »). Peut-être l'analogie avec « maître » a-t-elle joué un rôle. Pour ces deux mots, les suggestions d'aménagement orthographique acceptent les deux graphies : avec ou sans accent circonflexe.

Le cas des adverbes terminés par « -ument » est tout aussi problématique : certains prennent l'accent circonflexe, d'autres non. « Dûment » prend un accent mais pas « ingénument ».

En réalité, les adverbes en « -ment » étant dérivés de la forme féminine de l'adjectif (« heureux » / « heureuse » / « heureusement »), ils s'écrivaient tous avec accent, car celui-ci signalait la chute du « e » féminin de l'adjectif.

Voilà pourquoi les deux orthographes sont désormais tolérées avec ou sans accent pour « assidûment », « continûment », « crûment », « dûment », « indûment », « goulûment », pour les plus fréquents.

Les autres « congrûment », « drûment », « incongrûment », « nûment » (de « nue ») étant nettement plus rares.

Ces suggestions ne s'appliquent évidemment pas aux désinences de conjugaison du passé simple et du subjonctif imparfait.





Script

En revanche, quand il permet de distinguer des homonymes, l'accent circonflexe est obligatoire sur le « i » et le « u ».

C'est le cas pour « dû » avec accent qui est le participe du verbe devoir au masculin (le féminin ne prend pas d'accent) et « du » sans accent qui est un article (« Je veux du pain »).

Placé sur le « i », l'accent permet de distinguer deux verbes : « croître » et « croire », notamment à la 3^e personne du singulier au présent de l'indicatif : « il croît » / « il croit ».

En conclusion, contrairement à ce que véhiculent des rumeurs, l'accent circonflexe n'est nullement menacé. En effet, sa présence, qu'elle marque la trace de l'évolution historique de notre langue avec la disparition de certaines lettres, ou qu'elle permette de distinguer les mots entre eux, est indispensable. Quant aux propositions d'aménagement de 1990, elles ne suggèrent que quelques ajustements à la marge, qui ne remettent nullement en question l'intégrité de notre langue.

